

Procédure APPEL à Projet réseau art'ur: HABITER

- Le temps de l'instant prédomine, alors que pour habiter, il faut la durée.

L Daubas Architecte Stage art'ur, 7/12/16 ENSA NANTES

Proposition des éléments de l'appel à projet :

Cet appel à candidatures s'inscrit dans le cadre du partenariat entre la DRAAF et la DRAC via la convention Culture/Agriculture DRAAF/DRAC.

Objet de l'appel à projet :

- Atelier de création sur la thématique régionale : **HABITER (2018 - 2019)**

Déroulement :

- L'artiste mènera un atelier de création durant deux à 3 semaines avec un groupe d'élèves ou une classe, dans le cadre pédagogique, en s'appuyant sur la thématique régionale définie par le réseau art'ur HABITER. Il s'agit d'amener des jeunes à s'engager et vivre ensemble un processus de création.
- En amont, une journée de travail avec l'enseignant Education Socio-Culturelle (ESC) et l'artiste sera consacrée à la préparation du projet, voire à la rencontre des élèves, la visite de l'établissement, de l'équipe enseignante. C'est à l'issue de ce travail préparatoire qu'une note d'intention sera établie.
- Cette répartition s'organise, pour l'artiste intervenant, en 1/3 du temps de pratique artistique avec un groupe d'élèves, et 2/3 de temps répartis en séance/s de "médiation / interventions" (présentation de son travail artistique) auprès de la communauté de l'établissement.
- La résidence, dans son volet "pratique artistique" avec les apprenants, pourra donner lieu à une valorisation/ restitution publique.

Étudier en lycée agricole

- Les établissements d'enseignements agricoles publics se répartissent en 12 établissements pour 3700 élèves en région Pays de la Loire, de la troisième au BTS.
- Les enseignants d'Education Socio-Culturelle des Pays de la Loire sont réunis en un réseau régional intitulé art'ur (Animation Régionale des Territoires Urbains et Ruraux). Chargé de l'enseignement et de l'animation artistique et culturelle par la méthodologie de projet, l'enseignant d'ESC est amené à questionner les élèves sur leur environnement (éducation artistique, culture & territoire, communication humaine, image & communication médiatisée). Les établissements agricoles publics sont en majorité munis d'exploitations et/ou d'ateliers de travail. L'opportunité de proposer à un artiste une immersion au sein d'un établissement scolaire est réalisable grâce à la Convention Culture-Agriculture interministérielle passée entre la DRAC et la DRAAF des Pays de la Loire. + d'informations sur l'enseignement agricole en Pays de la Loire sur <http://draaf.e-lyco.fr/> d'infos sur le site de l'éducation socioculturelle dans les établissements agricoles : <http://escales.enfa.fr/>
- La particularité de certains établissements est l'accueil en internat pour les apprenants. Les élèves vivent sur le site du lundi au vendredi. La vie est rythmée par l'emploi du temps pédagogique, par des activités péri-scolaires, par les horaires du repas, des études et du repos. Les personnels, qu'ils soient de l'administration, des exploitations, des différents centres de formations, de la restauration scolaire, du ménage, des enseignants... sont incontournables à la vie de l'établissement. Les établissements sont situés en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale.

Enjeux et objectifs :

Le réseau art'ur veille à ce que tous ses projets d'action culturelle et artistique s'inscrivent dans une approche

contextuelle, où la démarche de l'élève est centrale et stimulée par des étapes le rendant observateur puis acteur d'un processus de création artistique, au coeur d'un milieu (l'établissement, un lieu ou un territoire entourant l'établissement).

Le projet *Habiter* (janvier à juin 2018 ou de septembre à mars 2019) a pour objectifs de permettre aux jeunes des établissements :

- - d'explorer et de questionner de manière sensible et réflexive le thème de l'*Habiter*.
- - de vivre un temps de rencontre avec un artiste, d'en découvrir l'univers, les questionnements, les productions - volet culturel du projet)
- - de s'engager dans un processus sensible de création artistique en bénéficiant de l'accompagnement d'un intervenant (*Artiste plasticien - architecte et scénographe...*) - volet pratique artistique du projet)
- - d'être, grâce à l'accompagnement pédagogique (enseignant) et artistique (intervenant), en capacité de faire et de défendre leurs choix (*individuels et collectifs*) et d'en faire une présentation publique au sein de l'établissement et/ou dans son territoire proche.

Pour emmener les jeunes sur ce thème de l'*Habiter*, le réseau souhaite retenir les axes suivants :

- **1- Le politique** : la citoyenneté, la dimension sociale, humaine ... *Abri / sans abri – co-habiter (incluant possiblement l'expression d'une certaine radicalité : engagement / manifeste...)*
- **2- L'observation anthropologique/sociologique** : *description - cartographie des espaces habités et des usages (permis / cachés / clandestins...)*
- **3- L'exploration** : par l'arpentage, le ressenti / le physique (corps) - éprouver un lieu / un espace – en repousser ses limites – en détourner l'usage – l'augmenter par l'imaginaire, par le corps et/ou par tout autre moyen (*intégrer le principe de réversibilité de toute intervention*)

Chaque établissement précisera, parmi ces 3 axes de la thématique *Habiter*, celui qu'il souhaite travailler avec les apprenants et l'artiste.

Le réseau apprécierait que le ou les artistes/intervenants retenus puissent proposer un protocole simple, inspiré du thème *Habiter*, devant être impérativement intégré voire prolongé par chaque établissement s'engageant dans le projet.

L'objectif de cette demande repose sur la volonté de :

- Permettre aux jeunes d'un lycée inscrit dans le projet de mieux percevoir le fait que plusieurs lycées de la Région sont engagés dans ce projet.
- Créer un lien, un dialogue entre les groupes/classes de différents lycées engagés dans le projet
- Conforter la dimension régionale des projets portés par le réseau art'ur .

Public ciblé :

Apprenants des lycées agricoles publics des Pays de la Loire. Classes de la 4ème au BTSA 2.
(*piste : faire se croiser des étudiants d'archi avec des étudiants de lycée agricole*)

Public associé :

Personnels des établissements.

Territoires concernés :

- **44 Département de Loire-Atlantique**: [EPL NTA Jules Rieffel - Saint Herblain] [EPL NTA Le Grand Blottereau- Nantes] [EPL NTA -Guérande]
- **49 Département du Maine et Loire** : [EPL Le Fresne - Angers] [EPL Edgar Pisani - Montreuil Bellay]
- **53 Département de la Mayenne** : [EPL Château Gontier] [EPL Laval]
- **72 Département de la Sarthe** : [EPL Brette les Pins] [EPL Le Mans]
- **85 Département de la Vendée** : [EPL Fontenay le Comte] [EPL Nature, La Roche sur Yon] [EPL Luçon Pétré] :

Partenaires envisagés :

- L'ARDEPA (*Association Régionale de Diffusion Et de Promotion de l'Architecture*) www.lardepa.com
- URCAUE (*Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement*) des

Modalités de pilotage et de mise en pratique :

- **Pilotage de la résidence**
 - L'enseignant est le référent du projet pour l'artiste. Le projet devant être monté en étroite collaboration et transparence (étapes, budget prévisionnel, note d'intention). L'enseignant communiquera sur l'avancée du projet au réseau.
 - Au plan administratif, l'artiste réalise une prestation de services pour l'établissement qu'il facturera donc à celui-ci. Une convention sera élaborée entre l'établissement d'accueil et l'artiste, celle-ci entre de fait dans le cadre de la convention DRAAF-DRAC. L'établissement avance la totalité de la résidence.

- **Période et durée**
 - 3 à 4 semaines de résidence (3 d'affiliées, 2+1 ou 2 + 2 si deux établissements) dont une journée de préparation, (*équivalent 8h00 compris dans le temps total de la résidence*) posée en amont temps de résidence et obligatoirement au moins 1 semaine d'atelier de création avec un groupe classe clairement identifié.
 - Le temps restant est réparti en séance/s de "médiation / interventions" (présentation de son travail et/ou de son domaine créatif) auprès de la communauté de l'établissement.
 - La résidence aura lieu sur une période au choix ; de janvier à juin 2018 ou de septembre à mars 2019 (*en fonction du calendrier scolaire*)

- **Conditions financières et moyen mis à disposition**
 - L'établissement fournit un hébergement sur place chaque fois que cela sera possible du lundi au vendredi et un accès au self (matin, midi et soir).
 - L'artiste est autonome les week-end s'il reste sur l'établissement.
 - Temps de présence par semaine : 35 H (à minima)
 - Taux horaire d'intervention artistique : entre 55 et 60 € (toutes charges, taxes et cotisations comprises)

- **Matériel** : L'établissement, dans la mesure de ses possibilités, mettra à disposition une salle de travail/ atelier (*non garanti dans tous les établissements*).

Qui peut faire candidature :

Artiste plasticien (sculpteur, performer...), architecte et scénographe. Ou collectif de créateurs (*la base de la rémunération se fera sur la présence d'un seul artiste*)

Composition du dossier de candidature :

- 1 CV actualisé + une note de présentation de l'artiste ou du collectif
- 1 portfolio en format .pdf de 20 pages max. représentant la démarche artistique
- 1 note d'intention (croquis etc...) décrivant le projet envisagé

Composition du jury de sélection :

- L'animateur du réseau art'ur et 1 enseignants d'ESC du réseau art'ur
- La chargée de Mission Animation des territoires SRFD/DRAAF
- Le conseiller chargé de l'action culturelle de la DRAC
- Personnels d'établissements *un directeur-trice ou directeur-trice adjoint-e*

Critères d'examen des dossiers :

- Prise en compte du public concerné et du cadre
- Originalité et pertinence du projet vis à vis du contexte (social, écologique, actualité etc...)
- Faisabilité technique et financière du projet
- Références de l'artiste/architecte intervenant
- Connaissance préalable du territoire de l'établissement d'intervention

Condition d'éligibilité :

- Être en mesure de fournir un numéro de SIRET
- Et un numéro MDA, AGESEA

Modalités des dépôts de dossiers. Adresse - Date limite

Durée de l'appel à projet : 20 mars au 20 mai 2017.

Diffusion de l'appel: sites de la DRAC / DRAAF : - FRAC - ENSA -ARDEPA (à confirmer)

Dépôt par courrier papier + email aux adresses suivantes

- Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire
1 rue Stanislas Baudry - BP 63518
44035 NANTES cedex 1

Service Territoires et Publics

Education-artistique.paysdelaloire@culture.gouv.fr

- **Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt**
Service Régional Formation Développement -AAP art'ur
5 rue Françoise Giroud
CS 67516
44 275 Nantes cedex 2

Service Régional Formation Développement :

srfd.pays-de-loire@educagri.fr

Annexe

Axe Habiter / intimité

Les jeunes de nos établissements scolaires, qui plus est les internes, vivent une bonne partie de leur vie au lycée. Ils habitent le lycée. Ils co-habitent, dans des espaces souvent ouverts, partagés, collectifs. Et souvent plusieurs années.

Or ces mêmes jeunes habitent également un ailleurs du lycée, voire des ailleurs. Chez les parents, puis chez la mère ou le père pour les jeunes de parents divorcés ; au sein d'une famille recomposée pour d'autres, voire une famille d'accueil pour certains. Les chambres des amis...

Que signifie alors pour eux habiter le lycée? Qu'injectent-ils d'ordre affectif dans les espaces qu'ils habitent et partagent avec d'autres ? Comment une intimité peut-elle se construire ? (intimité dans le sens de connexion familière, l'autre / le collectif se posant comme une des conditions de l'intimité; et dans le sens de profondeur de soi, où l'autre / le collectif peut ne pas avoir sa place).

Au plan qualitatif celle-ci est-elle d'ailleurs vraiment possible?

Le projet Habiter/ Intimité pourrait questionner la porosité / perméabilité entre le lycée, ses espaces, et les ailleurs qu'habitent les élèves. Il questionnerait le pas que fait le jeune quand il redevient élève en franchissant l'espace du lycée. Que laisse-t-il à l'extérieur et qu'apporte-t-il à l'intérieur?

Il questionnerait les conditions matérielles (architecturales -scénographiques) et symboliques du rapport aux lieux de l'habiter et du rapport avec l'autre / le collectif dans nos établissements.

Il aborderait la question de l'appropriation ou non, voire du détournement par les élèves de l'habiter que représente chaque établissement... Quelles sensations, quels ressentis, comment le corps y est-il engagé, comment s'en emparent-ils, s'y confrontent-ils ?

A l'heure du Produire Autrement/ et du Développement Durable, aborder l'habiter par cet axe de *l'intime* c'est aussi, en filigrane, poser en creux la question : comment chaque proposition d'habiter qu'est un établissement conjugue-t-elle l'écologie aux sens des 3 écologies de Guattari1.

1-*L'écologie environnementale - l'écologie sociale - l'écologie mentale*. Félix Guattari
Les trois écologies (Paris, Éditions Galilée, 1989)

Axe Habiter/ Territoire/Espace public et semi-public

Dans les établissements, question des rapports à l'espace. Question de droit, des usages et des échanges. L'établissement comme un Habiter partagé. Mais quelle est la place réelle et symbolique, que chacun peut y prendre, au sens de trouver sa place? Peut-il la revendiquer - la transgresser ?

Pour interroger les espaces publics, Il vaut mieux partir de l'usage que d'un présupposé esthétique. cf
C.Theilmann stage art'ur 6/12/16 ENSA NANTES

Pistes : observation du parcours des jeunes dans les établissements - nom d'un projet possible : **Prendre place !**

Habiter est donc un compromis.

Compromis entre le dedans et le dehors, entre l'intime et le collectif. Entre l'habitat et son environnement, entre le désir (personnel) et les contraintes (sociales), entre le cocon et l'altérité, entre le centre (le lieu) et sa limite, entre l'instant et la durée... Le projet Habiter interroge donc les extrémités pour former un nouveau lieu. Un mi-lieu.

Créer un mi-lieu : la première extrémité est celle du lycée, mais comment l'interroger quand on y vit toute la semaine comme la plupart des jeunes ? C'est en tout cas une première phase du projet. Interroger les lieux du lycée et peut-être faire apparaître les non-lieux, les espaces délaissés... L'idée est de créer un chez soi dans l'entre-soi. Revendiquer un espace désiré auquel on pourra adjoindre une fonction (espace de repos, de repli, de rencontre...). Cette création doit résonner comme une nécessité, un besoin, une envie et une réaction à l'existant et à son environnement : il est là parce ce que...Il est une parole qui du mi-lieu s'adresse à son environnement.